

DIALOGUE DE L'OMPI SUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

organisé par
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Genève, 27 septembre 2019

PROGRAMME PROVISOIRE

établi par le Bureau international de l'OMPI

Vendredi 27 septembre 2019

8 h 30 – 9 h 30 Enregistrement

9 h 30 – 9 h 40 Allocution de bienvenue prononcée par M. Francis Gurry, Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

9 h 40 – 10 h 40

**SÉANCE
D'OUVERTURE**

Quels sont les effets de l'intelligence artificielle sur le système et les politiques de propriété intellectuelle?

- Quels sont les effets de l'intelligence artificielle sur l'innovation, les marchés commerciaux et le secteur privé?
- Quelles sont les questions de propriété intellectuelle soulevées par l'essor de l'intelligence artificielle?
- L'intelligence artificielle modifiera-t-elle les concepts traditionnels associés à la propriété intellectuelle? Pourquoi?
- Que peut-on faire, en matière de propriété intellectuelle, pour favoriser l'innovation fondée sur l'intelligence artificielle?

Animateur :

Directeur général de l'OMPI

Conférenciers :

Quatre conférenciers seront invités, représentant les pouvoirs publics, le secteur privé, les milieux universitaires et d'autres groupes de parties prenantes

10 h 40 – 11 h 40

**SÉANCE SUR LES
BREVETS**

Intelligence artificielle et brevets : le droit des brevets et les directives actuelles concernant la brevetabilité sont-ils appropriés pour la protection et l'utilisation des inventions fondées sur l'intelligence artificielle?

- Doit-on prévoir des règles spéciales sur les critères de brevetabilité applicables aux inventions fondées sur l'intelligence artificielle?
- Les directives d'examen des offices de propriété intellectuelle sont-elles cohérentes ou doivent-elles être harmonisées au niveau international?
- Les systèmes de brevets sont-ils suffisamment rapides pour répondre aux enjeux posés par la science et l'innovation ouvertes dans le domaine de l'intelligence artificielle?
- Quels sont les problèmes qui restent sans réponse?
- Quels sont les défis posés par l'application des droits et la concession de licences

pour les brevets fondés sur l'intelligence artificielle? Avons-nous besoin de procédures numériques assorties de preuves numériques?

- Quels sont les problèmes posés par la gestion globale des brevets fondés sur l'intelligence artificielle dans les différents ressorts juridiques?

Animateur : [à déterminer]

Conférenciers : Quatre conférenciers seront invités, représentant les pouvoirs publics, le secteur privé, les milieux universitaires et d'autres groupes de parties prenantes

11 h 40 – 12 h 30 **GOUVERNANCE**

Incidence socioéconomique et éthique de l'intelligence artificielle sur le système de la propriété intellectuelle du point de vue des politiques publiques

- Quels sont les risques associés aux effets de l'intelligence artificielle sur le système de la propriété intellectuelle?
- Réglementation publique et codes de conduite par secteur?
- Questions relatives à la responsabilité en cas de négligence ou de faute dans le domaine de l'intelligence artificielle : le système de la propriété intellectuelle doit-il en tenir compte?
- L'intelligence artificielle creusera-t-elle l'écart entre les pays quant à leur accès aux nouvelles technologies? Quelle est la stratégie nécessaire pour atténuer ce risque?

Animateur : [à déterminer]

Conférenciers : Quatre conférenciers seront invités, représentant les pouvoirs publics, le secteur privé, les milieux universitaires et d'autres groupes de parties prenantes

12 h 30 – 13 h 30 Pause déjeuner

13 h 30 – 14 h 30 **EXPOSÉS**

Le Secrétariat de l'OMPI présentera une série d'exposés sur les outils d'intelligence artificielle de l'OMPI et les activités connexes (pas d'interprétation, anglais uniquement)

14 h 30 – 15 h 30	SÉANCE SUR LE DROIT D'AUTEUR	L'intelligence artificielle modifiera-t-elle la créativité humaine et sa protection par le droit d'auteur et les droits connexes? <ul style="list-style-type: none">• Les œuvres générées par l'intelligence artificielle seront-elles protégées au titre du droit d'auteur?• Qu'en est-il de la paternité de l'œuvre, de la propriété, de l'originalité et de la gestion numérique des droits sur les œuvres et bases de données issues de l'intelligence artificielle?• Faut-il envisager des critères diversifiés dans les différents ressorts juridiques?• Les données et les algorithmes produits par machine doivent-ils être protégés par le droit d'auteur?• Faut-il réajuster le système du droit d'auteur? À quel niveau, dans quelle mesure et comment?
	Animateur :	[à déterminer]
	Conférenciers :	Quatre conférenciers seront invités, représentant les pouvoirs publics, le secteur privé, les milieux universitaires et d'autres groupes de parties prenantes
15 h 30 – 15 h 40	MESSAGES VIDÉO	Entretiens préenregistrés sur l'intelligence artificielle et la propriété intellectuelle
15 h 40 – 16 h 30	SÉANCE SUR LES DONNÉES	Politique en matière de données et intelligence artificielle : protection et libre circulation des données pour mettre au point et utiliser des technologies fondées sur l'intelligence artificielle, et incidence sur le système de la propriété intellectuelle <ul style="list-style-type: none">• Les données sont importantes : les données à proprement parler, les méthodes d'extraction de données et les données produites par machine méritent-elles d'être protégées par la propriété intellectuelle? Dans l'affirmative, comment?• Protection et libre circulation des données d'entreprises : dichotomie ou politiques complémentaires?• A-t-on besoin d'une politique internationale cohérente en matière de données et de concurrence pour les données relatives à l'intelligence artificielle?

- Le stockage et l'archivage des données modifieront-ils la stratégie de concession de licences de propriété intellectuelle?
- Comment prévenir l'appropriation illicite de données importantes?

Animateur : [à déterminer]

Conférenciers : Quatre conférenciers seront invités, représentant les pouvoirs publics, le secteur privé, les milieux universitaires et d'autres groupes de parties prenantes

16 h 30 – 17 h 20

**SÉANCE SUR
L'ADMINISTRATION
DES OFFICES DE
PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE**

Intelligence artificielle et administration des offices de propriété intellectuelle : quelle est l'incidence de l'intelligence artificielle sur l'examen des demandes de titres de propriété intellectuelle?

- Les outils fondés sur l'intelligence artificielle (p. ex., outil de recherche d'antériorités fondé sur l'intelligence artificielle ou outil de recherche d'images fondé sur l'intelligence artificielle pour les marques ou pour les dessins et modèles) modifieront-ils les critères d'examen des inventions ou la détermination des similitudes pour les marques ou les dessins et modèles?
- Quels seront les effets des outils fondés sur l'intelligence artificielle du point de vue de l'administration des offices?
- Quels seront les effets de l'administration des offices de propriété intellectuelle fondée sur l'intelligence artificielle sur les professionnels de la propriété intellectuelle?
- Quelle forme de coopération internationale les offices de propriété intellectuelle doivent-ils mettre en place en réponse à l'intelligence artificielle?

Animateur : [à déterminer]

Conférenciers : Quatre conférenciers seront invités, représentant les pouvoirs publics, le secteur privé, les milieux universitaires et d'autres groupes de parties prenantes

17 h 20 – 17 h 30

CLÔTURE

[Fin du document]